

**ADMISSION SUR TITRE EN 4<sup>e</sup> ANNEE DU CURSUS INGENIEUR**

\*\*\*\*\*

Des candidats, dont le nombre est fixé annuellement pour chacune des spécialités, sont admis sur titre en 4<sup>e</sup> Année du cursus ingénieur, après examen de leur dossier par le Jury.

Cette admission est réservée aux étudiants justifiant à l'examen du dossier :

- **d'une Licence 3 obtenue en France**
- **d'un master 1 acquis ou en cours d'acquisition (première année de Master validée), soit d'un titre français ou étranger ou d'une qualification reconnus équivalents par le Directeur de l' INSA de Toulouse.**

Pour prononcer l'admission d'un candidat et ce, dans la limite des places disponibles, le Jury tient compte des éléments suivants :

- nombre d'années passées après le baccalauréat pour obtenir le master, ou la licence.
- nature des certificats obtenus compte-tenu de la spécialité demandée,
- mentions obtenues aux différentes unités de valeurs, et classement,
- appréciations des professeurs et en particulier du professeur responsable de la formation (sur imprimé joint à l'acte de candidature ou sous forme de lettre),
- entretien éventuel (**la date et les modalités de déroulement de l'entretien seront communiquées directement aux candidats concernés**).

Les étudiants étrangers devront avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de la langue française écrite et parlée.

\*\*\*\*\*

Les candidats doivent faire acte de candidature et déposer les pièces justificatives **AVANT LE 23 MARS 2023** directement sur le site :

<https://candidatures.insa-toulouse.fr>

**Les originaux de tous les documents téléchargés sur le lien ci-dessus seront exigés en cas d'admission.**

\*\*\*\*\*

**FRAIS DE CANDIDATURE : 105 €, gratuit** pour les candidats bénéficiaires d'une bourse d'étude délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2022-2023 : joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS.

**Calendrier des Jurys (sous réserve de modification) :**

- **Résultats 1<sup>er</sup> Jury - 7 avril 2023**
  - **Entretien éventuel : fin mai 2023 (les entretiens se dérouleront à l'INSA de Toulouse)**
- **Résultats 2<sup>e</sup> Jury - 6 juin 2023**

**Les résultats seront communiqués aux étudiants, après le jury, à l'adresse suivante :**

<https://candidatures.insa-toulouse.fr>

## LISTE DES SPECIALITES DE L'INSA DE TOULOUSE

**GENIE BIOCHIMIQUE**

**AUTOMATIQUE, ELECTRONIQUE**

**INFORMATIQUE ET RESEAUX**

**GENIE MATHEMATIQUE ET MODELISATION**

**GENIE PHYSIQUE**

**GENIE DES PROCEDES**

**GENIE MECANIQUE**

**GENIE CIVIL**

## Droits de candidature – Lecture obligatoire

La candidature ne sera prise en compte qu'après paiement des droits de candidature s'élevant à 105 €, à défaut, elle ne sera pas examinée par le jury.

(Gratuit pour les candidats bénéficiaires d'une bourse d'étude délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2022-2023 : joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS).

**Ce montant reste acquis définitivement aux INSA, quel que soit le sort de la candidature, y compris en cas de démission.**

**Le paiement en ligne par Carte Bancaire est obligatoire.** Cette facilité est offerte sur la candidature en ligne en vous redirigeant vers un site de paiement garantissant la sécurité de la transaction.

## Calendrier recrutement 4<sup>e</sup> année 2022-2023

DATE D'ECHEANCE	ACTIONS
	<p>DEPOT DE LA CANDIDATURE SUR CE SITE : <a href="https://candidatures.insa-toulouse.fr">https://candidatures.insa-toulouse.fr</a></p> <p><b>DU 23 JANVIER AU 23 MARS 2023</b></p>
<b>23 mars 2023</b>	<p><b>Date limite</b> d'envoi du dossier <u>uniquement sur</u> le lien suivant <a href="https://candidatures.insa-toulouse.fr">https://candidatures.insa-toulouse.fr</a></p> <p><b>Date limite de réception du paiement des droits de candidature</b> ou éventuellement pour les candidats bénéficiaires d'une bourse d'étude délivrée par la France, la notification de bourse 2022-2023 justifiant la gratuité des droits de candidature</p>
<b>7 avril 2023</b>	Publication des résultats du 1 <sup>er</sup> Jury (admis, refusé ou convoqué à l'entretien)
<b>10 mai 2023</b>	<p><b>NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS CONVOQUES A L'ENTRETIEN</b></p> <p><b>Date limite</b> de réponse en ligne par les candidats convoqués à l'entretien pour confirmer leur participation</p>
<b>fin mai 2023</b>	Entretien à l'INSA de Toulouse.
<b>6 juin 2023</b>	Publication des résultats du 2 <sup>e</sup> jury (admis, refusé, liste complémentaire)
<b>23 juin 2023</b>	Date limite de réponse pour les candidats admis. Le candidat admis doit répondre en ligne à la proposition d'admission qui lui est faite, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et radié de la liste des admis. Les candidats admis doivent transmettre les originaux de tous les documents.